OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme HÉLÈNE LAPERRIÈRE, présidente de la commission

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire

M. OLIVIER RINFRET, analyste

PROJET DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 octobre 2015, 19 h 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Montréal

TABLE DES MATIÈRES

| SÉANCE DU 13 OCTORE 2015 MOT DE LA PRÉSIDENTE | 1 |
|--|-----------|
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES | |
| M. Patrick Barnard, Coalition Verte de Montréal | 2 |
| M. Daniel Chartier, citoyen | 26 |
| M. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal | 43 |
| Mme Myriam Grondin, Les Amis de la Montagne | 55 |
| | |
| Mot do la fin | 57 |

15

10

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

20

Mesdames et Messieurs, bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'audition des mémoires portant sur le projet de règlement P-04-047 modifiant le Plan d'urbanisme pour fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

25

Je me nomme Hélène Laperrière. Je suis accompagnée pour cette commission de madame Nicole Brodeur et de monsieur Olivier Rinfret, qui agira comme analyste et secrétaire de commission.

30

À la table d'accueil à l'extérieur, permettez-moi de vous présenter Christelle Lollier-Théberge et à la sonorisation, monsieur Yvon Lamontagne.

35

Tout comme pour la séance d'information qui s'est tenue le 16 septembre dernier et qui constituait la première partie de la consultation, nous avons avec nous de la ville-centre, madame Monique Tessier, qui n'est pas là ce soir, désolée, je le constate en vous regardant, madame Nadia Banville et monsieur Jean-Claude Cayla. Et Julie Tellier.

40

La deuxième partie de la consultation, donc, débute ce soir. Nous écouterons quatre personnes qui ont, ou non, déposées des mémoires. Ces mémoires composent le corpus que la commission étudiera et dont elle fera état dans son rapport au chapitre 2 relatant les préoccupations, opinions et attentes des participants.

45

Comme il est de coutume en matière de consultations publiques, si pour une raison ou une autre des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus ce soir, les représentants de la Ville pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance. Il s'agira bien entendu de rectifier seulement un propos et non d'émettre un commentaire ou un avis.

Louise Philibert, sténographe officielle STÉNOMMM s.e.n.c

La commission est là pour vous écouter, mais elle vous posera éventuellement des questions en vue de s'assurer d'une bonne compréhension de votre point de vue ou encore pour vous demander d'approfondir certains éléments de votre présentation qui auront attiré plus particulièrement son attention.

55

voulu par intervenant.

Étant donné que nous ne sommes pas nombreux, nous consacrerons tout le temps

Je vous rappelle que tout ce qui sera dit ce soir est enregistré et la transcription écrite sera mise à la disposition du public sur le site internet de l'Office. C'est fait en général dans les 4 à 5 jours suivant la séance.

60

Au terme de la séance de ce soir, la commission procédera à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle le fera à partir des enjeux que vous aurez soulevés et des préoccupations et positions que vous aurez exprimées.

65

Elle rédigera ensuite son rapport qui comprendra trois parties en plus d'une introduction et d'une conclusion à savoir un premier chapitre traitant de la description du projet, un deuxième chapitre traitant des préoccupations des citoyens et des enjeux révélés et en troisième et dernier chapitre, l'analyse de la commission assortie de recommandations.

70

La parole est maintenant à vous. Sans plus tarder, j'invite monsieur Patrick Barnard de la Coalition Verte à nous présenter son mémoire. Monsieur Barnard, bonsoir!

M. PATRICK BARNARD:

Bonsoir, Madame! Je vais m'asseoir ici. Il faut beau à l'extérieur.

LA PRÉSIDENTE :

Il fait beau. Monsieur Barnard, juste avant que vous commenciez, il se peut que nous demandions aux représentants de la Ville de se joindre à vous avec l'ordinateur à côté pour présenter une carte qui nous permettrait de bien situer.

80

85

75

M. PATRICK BARNARD:

Aucun problème, ça me fait plaisir franchement.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. PATRICK BARNARD:

90

Alors, je vais commencer.

LA PRÉSIDENTE :

95

Nous vous écoutons.

M. PATRICK BARNARD:

100

Madame la présidente et membres de l'Office, je m'appelle Patrick Barnard. Je suis membre du conseil de la Coalition Verte à Montréal. Je suis aussi membre de la National *Association for Olmsted Parks* à Washington D.C. aux États-Unis.

Dans ce moment, la Coalition Verte agit avec plusieurs autres groupes en demandant que les 185 hectares des prairies humides dans Pierrefonds Ouest soient conservés et protégés.

Le 5 octobre 2015, j'ai publié une opinion dans *La Presse* avec titre : *Montréal et ses espaces naturels*, et la conclusion dans cet article est très simple : «Il faut préserver les prairies humides de Pierrefonds pour que nous puissions nous joindre à Toronto, à Vancouver et à d'autres grandes villes dans une démarche environnementale qui est vraiment une question de vie et de mort.»

LA PRÉSIDENTE :

115

110

Je me permets de vous interrompre, Monsieur Barnard. Si on pouvait demander à quelqu'un de la Ville de venir à l'aide, peut-être la carte 2.5.1, Parcs et Espaces Verts, ça nous situerait s'il y a des questions éventuellement sur les 185 hectares pendant que vous continuez.

120

M. PATRICK BARNARD:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

125

Si madame peut s'occuper de ça. Merci. Excusez-moi.

M. PATRICK BARNARD:

130

Non, non, aucun problème. Alors, je continue?

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

M. PATRICK BARNARD:

Alors, c'est visuel et audio aussi? C'est ça? Merci. Alors, vous avez, Madame, ce document annexe qui est l'opinion qui était dans La Presse. La concordance entre le plan urbain de Montréal, incluant l'arrondissement de Pierrefonds, et le Schéma de l'Agglomération de Montréal est parfois difficile à juger. Par exemple, le dernier plan pour Pierrefonds date de 2007 et envisage 4 000 nouveaux logements, mais en même temps indique que, et je cite : «La pression de ce développement continue de s'accroître malgré le fait que ce secteur soit toujours enclavé.» Le 26 juin 2015, le maire de Montréal a annoncé publiquement un projet de 5 500 unités sur ces prairies humides toujours enclavées, mais maintenant plus importantes que jamais sur le plan environnemental. Ces champs sont des champs en friche, des prairies humides, wet meadows en anglais.

Alors, d'après le Schéma de l'Agglomération de Montréal dans la section 2.3, les champs en friche sont une partie primordiale de la ceinture verte et bleue. Le Schéma est très clair dans son langage: «La trame verte de l'agglomération se définie d'abord et avant tout par les éléments naturels du territoire, soit les bois, les milieux humides et les friches naturelles.»

Le 16 septembre ici à l'Office, vous, Madame la présidente, madame Hélène Laperrière, présidente de la commission, a remarqué, et je cite vos remarques: «Dans la carte 14 du Schéma intitulé milieux naturels, on retrouve la catégorie friches naturelles, ce qu'on ne retrouve plus du tout à la carte du Plan d'urbanisme, carte 2.6.3. Cette catégorie-là n'existe plus. On aimerait savoir, est-ce qu'elle a carrément disparu ou elle a été réintégrée à l'intérieur d'une autre catégorie d'une quelconque façon?»

Madame Julie Tellier de la Ville de Montréal a répondu: «Il faut comprendre que les territoires d'intérêt écologique, c'est un objet qui est prévu à la LAU d'être traité au niveau du Schéma. Donc, toute cette information-là se retrouve déjà au Schéma. Au Schéma aussi, on a mis toutes les friches naturelles.»

165

140

145

150

155

Alors, ma première constatation est celle-ci: Sur la carte 2.6.3, les 185 hectares de friches naturelles, si je ne me suis pas trompé, les friches naturelles de Pierrefonds ne sont pas identifiées comme telles et dans mon opinion - c'est une lacune terrible. Pour ne pas avoir apparemment un dédoublement, la Ville n'a pas rédigé une carte précise du territoire. La catégorie friches naturelles, d'après moi, doit apparaître sur la carte 2.6.3. et la catégorie et la concordance, encore pour moi, doit être visible pour le public et pas seulement pour les spécialistes.

Pourquoi? Parce que la désignation "friches naturelles" est très importante et doit être visible aussi.

La carte 2.6.3, je pense, doit être changée pour qu'elle puisse refléter la réalité de ces champs et de tout ce secteur de Pierrefonds Ouest.

Cette question technique, question pour les spécialistes, est liée à quelque chose beaucoup plus importante. Les 4 000 unités de 2007, ou les 5 500 unités envisagées en 2015, ne doivent pas être construites parce qu'elles seront bâties sur des prairies marécageuses

Il y a ici une contradiction flagrante entre le plan urbain qui existe et le Schéma, parce que le Schéma maintenant représente une réalité nouvelle.

Le comité exécutif de la Ville de Montréal en janvier 2015 a approuvé un nouvel objectif pour les espaces naturels dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

On a décidé, c'est une grande décision, on a décidé de passer de 6 % du territoire en espaces protégés à 10 %.

La section 2.3 du Schéma contient alors un engagement formel : «Les propositions du Schéma visent à ce que la superficie terrestre des aires protégées atteigne 10 % contribuant ainsi davantage à l'atteinte de l'objectif du PMAD.»

190

170

175

180

185

Ce nouvel objectif de 10 % représente un accroissement des aires protégées d'au moins 2... je dois peser mes mots, 2 000 hectares. Et maintenant, plus vite qu'on l'avait pensé, Montréal se trouve devant la réalité de ce grand défi.

200

Dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro se trouve un corridor écologique du nom de L'Anse-à-l'Orme. Il s'agit de tout un système de forêts, de marécages et d'espaces marécageux. Une partie essentielle de cet écosystème est composée de ces 185 hectares de prairies humides qui sont des terres en friche. Dans le langage du Schéma, ces terrains font partie intégrante de la trame verte, et je répète encore: «La Trame verte de l'agglomération se définit d'abord et avant tout par les éléments du territoire, soit les bois, les milieux humides et les friches naturelles.»

205

Ces champs à Pierrefonds représentent le seul grand morceau des aires naturelles contiguës qui subsistent dans l'île de Montréal et seulement un dixième de ce qu'il faut conserver pour atteindre l'objectif du Schéma!

210

Je pense, et la Coalition pense que le plan urbain final pour Montréal et pour l'arrondissement de Pierrefonds doit montrer une concordance de principe exacte avec le Schéma qui est maintenant devant nous.

215

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Barnard. Restez avec nous pour quelques questions.

M. PATRICK BARNARD:

vous donne une petite description de ces champs.

225

220

Louise Philibert, sténographe officielle STÉNOMMM s.e.n.c

Ah oui, oui, je suis très content. Monsieur Vézina me disait que c'était correct si je

| | LA PRÉSIDENTE : |
|-----|---|
| | Je suis ravie de l'apprendre, oui. Merci. |
| 230 | M. PATRICK BARNARD : |
| | Tout de suite ou après? |
| | LA PRÉSIDENTE : |
| 235 | Vous ne le remettez |
| | M. PATRICK BARNARD : |
| 240 | Oui. Alors, voilà. |
| | LA PRÉSIDENTE : |
| 245 | Merci. Ce sera utile parce que j'avais une question pour vous et éventuellement pour la Ville. |
| | M. PATRICK BARNARD : |
| | Oui. |
| 250 | LA PRÉSIDENTE : |
| 255 | Mais je vous garde avec nous. Comment ont été quantifiés et localisés ces 185 hectares? Est-ce que ça a été cartographié à partir de? Est-ce que c'est la Coalition Verte qui a fait cette mesure-là? |

M. PATRICK BARNARD:

Non, c'est assez bien cartographié comme vous avez dit. Il y avait toujours un plan pour ce secteur-là. Il y avait des changements de zonage qui étaient faits. Il y a maintenant une cause devant le tribunal justement à cause d'un changement de zonage.

LA PRÉSIDENTE :

265 O.K.

260

270

280

285

M. PATRICK BARNARD:

Alors, ce sont des terres qui descendent du boulevard Gouin plus ou moins nord-sud et elles sont contiguës comme ça, des terres anciennes. Alors, vous trouvez une ligne comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

275 Oui.

M. PATRICK BARNARD:

Alors, c'est assez bien connu et, je pense, je ne suis pas un spécialiste, que c'est cartographié d'une façon correcte.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Mais ça n'a pas été cartographié par la Coalition Verte? C'est une cartographie que vous avez...

Louise Philibert, sténographe officielle STÉNOMMM s.e.n.c

M. PATRICK BARNARD:

290

Non, mais je sais que maintenant, il y a un groupe de gens, des scientifiques qui font une étude en profondeur et ça, c'est nouveau. On attend leurs résultats, mais non, sur le plan de la cartographie, je pense que c'est assez bien connu. On connaît...

LA PRÉSIDENTE :

295

C'est que c'est important pour la commission dans son rapport par la suite d'avoir les références exactes qui... c'est une carte qui a été établie par qui et en quelle année.

M. PATRICK BARNARD:

300

Non, c'est pas nous autres et moi j'ai employé la carte que j'ai été capable de voir sur votre site et dans le Schéma. C'était rezoné, justement rezoné agricole à résidentiel justement pour faire un projet et c'est justement une partie de ce zonage-là qui sera contesté devant le tribunal.

305 **LA PRÉSIDENTE**:

O.K. Parce que dans l'exercice de concordance, et ça me permettrait de demander à la Ville, si on compare cette carte de «patrimoine naturel» avec la carte... «patrimoine naturel», donc, 2.6.3, avec la carte 2.5.1 «parcs et espaces verts», de même que la carte 1.1 - je m'excuse d'être technique, mais pour précision d'enregistrement - la carte 1.1 portant sur les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer.

310

Question pour la Ville. Si on peut amener la carte 1.1, on voit pour le secteur de l'Anse-à-l'Orme un immense territoire qui est en bleu marin - on pourra peut-être quand on l'aura trouvé, zoomer carte 1.1, elle est donc sans doute au tout début... les fichiers sont lourds, ça fait que ça prend du temps.

On a identifié un secteur qu'on verra dans quelques instants qui est intitulé «Secteur à construire (dans le respect du patrimoine naturel)». Moi j'aimerais comprendre, et je partage la préoccupation de monsieur Barnard sur l'absence tout à coup de terres en friche, friche naturelle. On avait posé la question à la séance de formation.

325

Pour fin de concordance, la commission aimerait savoir comment on a procédé et quels sont les critères et la paramètres pour, par exemple, en partant du territoire indiqué en bleu, qu'on verra bientôt, pour retrancher quoi exactement qui ne serait pas développé. Par exemple...

Mme NADIA BANVILLE:

330

La 1.1 n'a pas été modifiée, donc, je ne crois pas qu'on l'ait affichée.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Je...

335

340

Mme NADIA BANVILLE:

Elle a été modifiée par cohérence pour enlever les...

LA PRÉSIDENTE :

Les anciennes municipalités aujourd'hui défusionnées.

Mme NADIA BANVILLE:

345

Mais sinon, son contenu n'a pas été modifié.

LA PRÉSIDENTE :

350

O.K. Donc, la carte nous aurait montré que le territoire à construire identifié «secteur à construire (dans le respect - je le répète du patrimoine naturel)» est un très grand secteur, Monsieur Barnard, vous pouvez le voir ici.

M. PATRICK BARNARD:

355

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

360

Ce secteur bleu est plus petit que ce qu'on trouve à la carte 1.1 qui est beaucoup plus grand. Donc, on comprend qu'il doit comprendre le ruisseau, les milieux humides, le parc de l'Anse-à-l'Orme ou je ne sais trop, mais au fond, le territoire à construire est beaucoup plus grand.

365

Qu'est-ce qu'on retranche de ça et quelle garantie, selon quels paramètres ou quels critères et quelle garantie avons-nous que les milieux humides, friches naturelles et tout seront conservés? Oui, Madame Tellier.

Mme JULIE TELLIER:

370

Je veux juste répondre à votre question sur les hectares. Le 180 hectares dont vous parliez tout à l'heure, ce sont des données de la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

375

185, oui.

Mme JULIE TELLIER:

380

Oui. Donc, dans tout le secteur de Pierrefonds Ouest, de mémoire - malheureusement, je n'ai pas amené avec moi mes notes - mais de mémoire, il y a un 180 hectares qui est voué au développement qui correspond essentiellement au secteur en bleu sur la carte de la densité ici et il y a autour d'un 180, 185 hectares qui sera voué à la conservation.

385

LA PRÉSIDENTE :

Vous dites sur les... - excusez-moi, je veux être sûre de bien comprendre - sur les 185, il y en a seulement 5?

390

Mme JULIE TELLIER:

Non. Il y a 180 plus 180...

395

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Mme JULIE TELLIER:

400

...hectares en tout dans tout ce secteur-là. Donc, la moitié de tout ce secteur-là va être voué au développement, puis l'autre moitié va être vouée à la conservation.

LA PRÉSIDENTE :

405

Du secteur bleu qu'on voit à l'écran qui totalise 360 hectares?

| | Mme JULIE TELLIER : |
|-----|--|
| 410 | Oui. |
| | LA PRÉSIDENTE : |
| 415 | D'accord. |
| | Mme JULIE TELLIER: |
| 420 | Ce que vous voyez en bleu, il y a eu des négociations préalables, notamment avec le ministère de l'Environnement, et ce que vous voyez en bleu, c'est ce qui a été un choix de la Ville de Montréal pour le vouer au développement. Essentiellement, là il y a plusieurs particularités, mais essentiellement, ce sont des friches |
| | LA PRÉSIDENTE : |
| 425 | Naturelles. |
| | Mme JULIE TELLIER: |
| 430 | Naturelles à ces endroits-là. |
| | LA PRÉSIDENTE : |
| | D'accord. |
| 435 | Mme JULIE TELLIER: |
| | Effectivement qui sont vouées au développement. |

LA PRÉSIDENTE :

440

Les friches qui seront protégées, ces friches-là... vous dites que c'est essentiellement...

Mme JULIE TELLIER:

445

Dans les 180 hectares dont je vous parle qui seront protégés, il y a toutes sortes de milieux naturels. Il y aura des milieux humides, il y aura des bois, il y aura un petit peu de friches qui seront protégés.

450 LA PRÉSIDENTE :

Et le développement, l'autre 180 hectares?

Mme JULIE TELLIER:

455

L'autre 180 hectares, il va être aussi sur des milieux naturels, mais plus sur des friches que sur des bois et des milieux humides.

LA PRÉSIDENTE :

460

D'accord. D'accord. Mais il pourrait comprendre aussi des friches naturelles, des milieux humides et tout?

Mme JULIE TELLIER:

465

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

470

475

O.K.

Mme JULIE TELLIER:

Donc, il y a eu des études et c'est les milieux naturels qui avaient été jugés de moindre importance écologique.

LA PRÉSIDENTE :

O.K., où on a concédé du développement.

480

Mme JULIE TELLIER:

Oui.

485 LA PRÉSIDENTE :

Potentiellement. Nicole?

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

490

Moi, ma question s'adresserait, je m'excuse, ma question s'adresserait à monsieur Barnard. Malheureusement dans la carte qu'on n'a pas sous les yeux où on parle entre autres de la nouvelle façon... des secteurs établis à construire, à transformer, dans cette zone bleue qu'on voit ici, elle est configurée un petit peu différemment de façon plus large d'ailleurs, on parle de secteur à construire dans le respect du patrimoine naturel.

495

Pour vous, qu'est-ce qui serait des critères qui permettraient de construire ou non dans des zones de patrimoine naturel?

M. PATRICK BARNARD:

500

Oui, j'aimerais bien répondre à cette question-là. Je vais commencer en disant que madame Tellier a très bien décrit la situation. Vous avez grosso modo deux portions de terre, 180 à peu près protégés, une autre portion, 180, 185 et madame Tellier a très bien saisi le jugement de la Ville des terres en friche, mais d'une valeur moins grande sur le plan écologique.

505

Alors, pour répondre à votre question - est-ce que c'est madame Brodeur? Madame Brodeur. J'ai fait plusieurs vidéos dans ces terrains-là et j'étais même très surpris. Nos jugements ici à Montréal et dans le monde sont en train de changer profondément. Ce qui n'avait pas beaucoup de valeur il y a 10 ans a encore plus de valeur maintenant.

510

515

Alors, ces terres-là sont modestes, pas nécessairement extraordinaires, mais c'est une zone de forage pour les oiseaux par exemple. Une incroyable quantité d'oiseaux font des visites à ces terrains re-naturalisés, pour prendre les mots de Mat Madison qui est un peu connu peut-être par vous autres, mais, c'est une zone très spéciale, très très spéciale parce que d'après moi, ces zones-là ont encore plus de valeur que peut-être juste même des marécages parce que c'est une zone avec plusieurs caractéristiques : ça peut être sec, ça peut être beaucoup beaucoup moins sec, ça peut être même un peu comme un marécage. Ça dépend de la saison. Et les animaux, depuis le temps que c'est renaturalisé, parce que c'était monsieur Lauzon qui faisait son travail de fermier là-dessus pendant longtemps, maintenant, c'est un peu sauvage et les oiseaux adorent ça.

520

Alors, moi je pense que si on prend notre situation maintenant, les objectifs de la Ville, et si je peux le dire, je ne sais pas si c'est un mot français, notre critère de jugement maintenant, je pense que ces terres-là ont beaucoup beaucoup de valeur. Et ce serait une grande erreur de développer ces terres-là comme si on était dans les années 60. On n'est pas dans les années 60. C'est pas le même monde qu'on vit maintenant. Je ne sais pas si ça répond à votre question?

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

En partie, oui.

LA PRÉSIDENTE :

535

540

545

530

Et en complément, pour la Ville, où est-ce qu'on verra dans la série cartographiée au Plan d'urbanisme le décompte, si je peux m'exprimer ainsi, de cette carte qu'on n'a pas, toujours la carte 1.1 *«Secteur à construire (dans le respect du patrimoine naturel»»* où on verrait de ça retranchés les secteurs, les 180 hectares à protéger ? Est-ce qu'on a ça à quelque part dans les cartes ou s'il faut cumuler plusieurs cartes?

Mme JULIE TELLIER:

- Il faut aller au Schéma. Le Schéma d'aménagement a identifié les territoires d'intérêt écologique. Donc, les secteurs qui intéressent monsieur Barnard dans la section Pierrefonds Ouest, on les a identifiés dans la carte 15 *«Territoires protégés ou en voie de protection»*.

LA PRÉSIDENTE :

550

Oui.

Mme JULIE TELLIER:

555

Donc, à Pierrefonds, il y a des terrains qui ne sont pas encore à la Ville parce que le processus n'est pas complété, il n'y a pas eu de projet particulier d'urbanisme adopté encore, mais donc, il y a des parties que la Ville a réussi à acquérir, puis il y a d'autres parties qui sont en voie de protection. Donc, la carte 15 les identifie de même que la carte 41 sur les aires protégées. Donc, on voit «*Autres terrains en voie de protection*».

Ça, ce sont tous des terrains pour lesquels on a des lettres d'entente avec les propriétaires qui sont prêts à les céder, mais en autant qu'ils puissent faire aussi un peu de développement parce que la Politique de protection des milieux naturels de la Ville de Montréal, c'est un peu la philosophie qu'il y a derrière. Protéger le plus possible, mais permettre du développement parce qu'on ne peut pas tout acheter.

565

Donc, il y a ça et les autres terrains, vous comprendrez, qu'il n'y a pas de négociations de faites avec les propriétaires, on ne les identifie pas...

LA PRÉSIDENTE :

570

Non ça, je comprends.

Mme JULIE TELLIER:

575

...puisque quand on fait ça, on vient créer de la pression sur les terrains.

LA PRÉSIDENTE :

580

Non, non, je comprends très bien. Oui, oui. Très bien. Je profite de ce point-là, de ce territoire-là, au moment de la révision, puis ça appelle peut-être plus une question globale pour la Ville, les arrondissements sont actuellement en train de réviser leur chapitre d'arrondissement. Bon. Ça se fera, j'imagine, au courant 2016, tout ça va être mis ensemble.

585

Au niveau de la consultation citoyenne, est-ce que c'est au moment où il y aura le Plan d'urbanisme révisé, qui devra revenir à l'Office de consultation, j'imagine, ce sera à ce moment-là que des citoyens pourraient demander à réviser par exemple certains éléments qui se retrouvent dans la concordance aujourd'hui qui pourraient être peut-être, point d'interrogation, modifiés par la suite? Est-ce que cette éventualité-là est possible? Qu'un élément au fond de concordance qui serait accepté et qui cheminerait avec toutes les

approbations requises, qu'un citoyen ou un organisme demanderait de le réviser au moment de la révision du Plan d'urbanisme comme tel?

Mme JULIE TELLIER:

595

Veux-tu répondre?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Jean-Claude Cayla?

600

605

M. JEAN-CLAUDE CAYLA:

Oui. Évidemment au moment de la révision du Plan d'urbanisme, on pourrait être amené à aller plus loin que les mesures qui sont là actuellement. On ne peut pas aller moins loin que ce que le Schéma demande, exige, mais évidemment on peut raffiner et améliorer et poursuivre.

LA PRÉSIDENTE :

610

J'utiliserais justement la préoccupation de monsieur Barnard concernant les friches naturelles. Est-ce qu'une demande qui serait à l'effet de ramener une carte où on verrait les friches naturelles telles qu'elles apparaissent au Schéma, est-ce que c'est une révision qui pourrait être faite par exemple?

615

M. JEAN-CLAUDE CAYLA:

Ça, c'est au niveau cartographique principalement...

LA PRÉSIDENTE :

620

Et conséquemment sa description et son utilisation, et tout?

M. JEAN-CLAUDE CAYLA:

625

630

Ce sera à évaluer. La LAU ne l'empêcherait pas techniquement de le faire.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Non, j'essaie de voir quel degré de liberté au fond le citoyen ou l'organisation citoyenne pourrait avoir qui se préoccupe à ce moment-ci de la concordance entre le Schéma et le Plan et de sa réponse ou de sa concrétisation au niveau du Plan d'urbanisme révisé. Parce que l'exercice de concordance au fond, comme son nom l'indique bien, il s'agit de faire concorder un document mis à jour avec un document qui ne l'était pas. Mais ce n'est pas

encore sa révision.

635

M. JEAN-CLAUDE CAYLA:

C'est ça.

640 LA PRÉSIDENTE :

On fait bien la distinction entre les deux.

M. JEAN-CLAUDE CAYLA:

645

C'est ça.

| | LA PRÉSIDENTE : |
|-----|--|
| 650 | Mais cela dit, pour une bonne compréhension, je tenais à m'assurer qu'un élément de concordance pouvait par la suite être modifié ou révisé ou ajouté. |
| | M. JEAN-CLAUDE CAYLA: |
| 655 | Oui, ça peut être |
| | LA PRÉSIDENTE : |
| 660 | Ça pourrait être le cas. |
| | M. JEAN-CLAUDE CAYLA: |
| | Exact. |
| 665 | LA PRÉSIDENTE : |
| | D'accord, je vous remercie. C'est tout en ce qui me concerne également, Monsieur Barnard. Je vous remercie. |
| 670 | M. PATRICK BARNARD : |
| | Est-ce que je peux dire quelque chose? |
| 675 | LA PRÉSIDENTE : |
| | Oui, bien sûr. |

M. PATRICK BARNARD:

680

En conclusion?

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

685

M. PATRICK BARNARD:

Je pense qu'une carte, une très bonne carte des friches naturelles, c'est une très très bonne idée. Parce que d'après moi ce que madame Tellier a dit est complètement correct. Ce sont des friches naturelles, mais d'une valeur... qu'on a considéré d'une valeur moins grande que quelques autres friches tout au côté.

Alors, notre position, c'est que ces terres-là sont au moins, au contraire, extrêmement importantes pour le Schéma et c'est ça l'idée.

695

690

LA PRÉSIDENTE :

Et je vous garderais pour une dernière...

700

M. PATRICK BARNARD:

Alors, la carte est nécessaire pour savoir exactement ce qu'on discute.

LA PRÉSIDENTE :

705

Oui. Et les 185 hectares dont vous parlez, ils se situent où par rapport aux 360 hectares dont parlait madame Tellier à savoir 180 hectares...

M. PATRICK BARNARD:

710

Alors, je vais faire ça avec mes mains.

LA PRÉSIDENTE :

715

720

725

730

Allez-y donc.

M. PATRICK BARNARD:

Ça c'est direction est, direction ouest, nord, sud. Alors, ces terrains-là sont au côté. Vous avez cette zone préservée, et il y a aussi un territoire contesté, il y avait un peu de scandale là-dedans, c'était dans *La Presse*. Ça, c'est autre chose. Mais la compagnie qui était impliquée avec cette partie de territoire était aussi une partie intéressée dans une question de zonage là.

Alors, vous avez, quoi, un jeu très compliqué dans ce secteur. Alors, d'après moi, vous avez ce secteur relativement grand conservé et vous avez à côté, juste à côté, ces 185 ou 180 hectares de friches naturelles.

D'après moi et la Coalition Verte, ces terres-là font partie du même écosystème et ont maintenant une importance très très grande.

LA PRÉSIDENTE :

Il s'agit donc de deux territoires côte à côte.

735

M. PATRICK BARNARD:

Oui, oui.

| 740 | LA PRÉSIDENTE : |
|-----|---|
| | En quelque sorte. |
| 745 | M. PATRICK BARNARD : |
| | Absolument. |
| | LA PRÉSIDENTE : |
| 750 | Avec en tête le régime seigneurial où il s'agit de longues terres. |
| | M. PATRICK BARNARD : |
| 755 | C'est ça, exactement. |
| | LA PRÉSIDENTE : |
| | Très bien. Je vous remercie pour cette précision-là. |
| 760 | M. PATRICK BARNARD : |
| | O.K. Merci beaucoup à vous. Bye, bye. |
| 765 | LA PRÉSIDENTE : |
| | Merci, monsieur Barnard. J'inviterais maintenant monsieur Daniel Chartier, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Chartier! |

M. DANIEL CHARTIER:

770

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

775

780

785

Nous vous écoutons.

M. DANIEL CHARTIER:

Oui. Je suis Daniel Chartier, architecte paysagiste, résident dans Mercier-Est. Je vous soumets un mémoire qui traitera globalement des chevauchements entre les grandes affectations urbaines.

Mon parti pris est celui de l'optimisation des composantes de notre cadre de vie. Je présenterai les arguments du mémoire qui vous a été soumis accompagné de mises en situation par rapport au centre-est de l'île de Montréal.

Si on regarde l'est, centre-est de l'île de Montréal...

LA PRÉSIDENTE :

790

Est-ce qu'on pourrait nous mettre - excusez-moi, Monsieur Chartier, la carte 2.5.1 peutêtre, «Parcs et espaces verts» où on voit la Promenade Bellerive et un peu l'est, oui.

M. DANIEL CHARTIER:

795

Oui. Là-dessus, on va bien voir. C'est correct. On voit qu'entre le mont Royal et la Pointe-aux-Prairies, il y a très peu d'espaces verts et les possibilités d'espaces verts dans le territoire Montréal sont assez restreintes.

Et par ailleurs, l'est de l'île étant le... on est extrêmement choyé en terme de nuisances environnementales. On a le cocktail total.

805

Donc, le premier enjeu que je traiterai sera celui de l'interface entre les zones industrielles lourdes ou de transport avec les quartiers habités et les grands parcs. J'aborderai le sujet via l'interface entre la Promenade Bellerive et le Port de Montréal.

soulignant la nécessité d'un tel type de planification concernant le domaine du Mont-Saint-

Mon deuxième sujet portera sur les TOD et les zones de planification détaillée en

810

LA PRÉSIDENTE :

Antoine, métro Honoré-Beaugrand.

815

On pourrait voir - excusez-moi encore une fois, Monsieur Chartier, sur la carte 2.5.1, «*Parcs et espaces verts*», on voit bien la Promenade Bellerive. S'il vous plaît. Excusez-moi, Monsieur Chartier, allez-y.

M. DANIEL CHARTIER :

820

Je vais rajouter un troisième élément en réaction à la présentation précédente parce que... en tout cas, j'arriverai là après.

825

La Promenade Bellerive est enclavée entre deux tronçons du Port de Montréal. Cette fenêtre sur le fleuve est pour des centaines de milliers de Montréalais le lieu privilégié pour être en contact direct avec le fleuve dans un environnement à la fois champêtre et portuaire.

Il y a 20 ans environ, deux ensembles institutionnels ont été rasés pour faire place au port du côté est de la Promenade Bellerive. Pour faire passer cette amère pilule à la population de Mercier-Est, le port a posé divers gestes. Il a créé une butte élevée qui permettrait de réduire à la fois le bruit et l'impact visuel des opérations de transbordement, les

impacts particulièrement sensibles la nuit en raison de la quiétude du quartier et l'intensité lumineuse du terminal de conteneurs.

835

À la limite entre la Promenade et le port, un duplex avait été conservé pendant quelques années pour accueillir des équipes destinées à assurer une meilleure mitigation avec la population. La maison a été rasée. Depuis ce temps-là, tout est abandonné.

840

friche s'est installée autour de l'ancienne résidence, l'interface entre le port et le quartier ressemble désormais à une aire plus ou moins abandonnée.

de Montréal d'accéder à la Promenade Bellerive, un des lieux les plus précieux et les plus

appréciés de Mercier-Est et même un peu plus grands, un peu plus larges.

Donc, les arbres plantés à l'origine sur et autour de la butte sont morts et disparus, la

Pourtant, il s'agit là d'un lieu stratégique qui devrait permettre à la population de l'est

845

Avec un peu de talent, une partie de la butte qui ceinture le port pourrait devenir cette glissade tant désirée dans la partie sud de Mercier-Est et participerait même au processus tant désiré des Montréalais d'amélioration des accès visuels et physiques au fleuve. Ça, c'est un élément majeur. Et dans l'est de Montréal, les accès visuels et physiques au fleuve sont

rarissimes. C'est la plus belle opportunité qu'on a, c'est celle-là. Donc, il s'agit de l'optimiser.

850

Le présent mémoire milite pour que les processus de concordance permettent que les zones vertes créées au pourtour ou dans les aires industrielles ou de transport soient aussi considérées comme des espaces verts et, conséquemment, qu'elles puissent être aménagées

855

avec grand soin.

La question de l'égalité, ce n'est pas ma spécialité. Je parle en termes d'aménagement. Même si c'est zoné transport, à quelque part il y a moyen de faire des aménagements, ou industriel, il y a moyen de faire des aménagements de grande qualité. Je donnerais par exemple le campus Hubert-Reeves à Ville Saint-Laurent où là vraiment, c'est

industriel, mais il y a toute une grande préoccupation écologique. Donc, on a intégré toutes les notions d'écologie.

865

Dans les années 80, ou 80, 90 dans l'est de l'île, les raffineries s'étaient lancées dans toutes sortes d'aménagements fort intéressants. Depuis ce temps-là, les choses stagnent ou se détériorent. Donc, à quelque part, il y a un intérêt à ce qu'il y ait un travail de requalification de ces territoires-là.

870

Le deuxième sujet. La requalification du Mont-Saint-Antoine, du métro Honoré-Beaugrand et de leurs abords. Le deuxième sujet concerne le Mont-Saint-Antoine.

0,0

Premièrement, il ne s'agit pas d'un couvent ou monastère. Cet ensemble relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il devrait être classé "institutionnel".

875

Deuxièmement, ces bâtiments construits entre 80 et un peu moins, il y a un des bâtiments qui est situé à l'intérieur de ce campus-là qui est d'ailleurs une des institutions qui a été démolie dans le temps, le Centre Pierre-Joseph-Triest qui a été déménagé, mais la facture architecturale est passée de patrimoniale à «le bas de gamme».

880

Donc, il y a une série d'aménagements qui nécessiteront plus tôt que tard des interventions majeures. Il faut voir l'état des bâtiments où sont les jeunes. Je pense qu'il y aurait vraiment besoin d'un travail. Je ne suis pas allé voir l'intérieur, mais juste à voir l'extérieur, on se doute qu'à l'intérieur... et surtout c'est des clientèles difficiles, ça ne doit pas être exceptionnel.

885

La tendance normale pour financer les opérations de restauration serait de vendre les terrains pour construire des condominiums, des logements sociaux ou des CHSLD. Ce type d'intervention a été maintes fois répétées au fil des ans laissant un territoire désarticulé.

Je parlais tout à l'heure du centre Triest qui est un de ces bâtiments-là et le résiduel est comme une espèce de tentacule qui devient de plus en plus difficile à réaménager au fur et à mesure que des gestes ponctuels sont posés.

895

Les plans soumis à la présente consultation indiquent aussi que des terrains situés immédiatement au nord de l'actuel domaine institutionnel devraient être construits avec une densité moyenne. Se peut-il que le projet d'habitation vienne en contradiction avec plusieurs plans précédents qui décrivaient ces terrains comme parcs? C'est la frontière entre arrondissement Anjou et Mercier.

900

La station de métro Honoré-Beaugrand qui constitue le terminus de la ligne verte voit près d'un demi-million d'autobus de la STM et des régies desservant les banlieues est de l'île de Montréal s'arrêter sur son pourtour. La fréquentation des débarcadères-embarcadères excède largement la capacité des minuscules installations actuelles.

905

Si on regarde le stationnement du Mont-Saint-Antoine, il est à peu près 4 fois grand comme les débarcadères. Il y a trois autobus qui arrêtent par poteau. Donc, les autobus font la file pour réussir à arrêter pour prendre ou débarquer des gens.

910

Le terminus crucial est peu accueillant surtout pour les piétons et les cyclistes arrivant du nord-est dans Mercier-Est et Anjou. Tout a été conçu pour que ce soit juste pour les autobus. Il faut arriver en autobus là mais, à pied, c'est dissuasif.

915

Donc, il faudrait résoudre les problèmes de transport en commun, d'accès piétonniers et cyclables au métro, de mise en valeur du patrimoine architectural créé par Jean-Omer Marchand, optimiser les installations du Centre-jeunesse de l'Est et finalement créer un pôle urbain de qualité, peut-être avec un marché public ou quelque chose comme ça.

Il faudrait que non seulement le domaine institutionnel, mais aussi l'ensemble à développer et les parcs soient repensés dans l'optique d'un TOD, un développement intégré sur la présence d'une infrastructure structurante de transport, le métro Honoré-Mercier.

Le cœur de Mercier-Est en termes d'intensité d'usages devrait être désigné «zone de planification intégrée».

925

J'espère que les deux propositions décrites ci-avant éclaireront la commission sur l'importance de mieux baliser la création d'interfaces vertes entre les usages intensifs et extensifs et ainsi inciter la Ville de Montréal à collaborer à leur optimisation.

930

Je souhaite aussi avoir fait ressortir le besoin d'une planification soignée pour atteindre les objectifs définis par le PMAD et le Schéma d'agglomération afin d'optimiser les bénéfices générés dans plusieurs domaines institutionnels situés aux abords des grandes infrastructures de transport collectif.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Chartier. Restez avec nous.

935

M. DANIEL CHARTIER:

Mon point que je veux rajouter...

940

LA PRÉSIDENTE :

Votre troisième point, oui, allez-y.

M. DANIEL CHARTIER:

945

Il est plus délicat. Ça a rapport à la *National Association for Olmsted Parks*. Je fais partie du *Board of Trustees de la National Association for Olmsted Parks*. On est très actif à Montréal parce que le mont Royal est un joyau exceptionnel hérité d'Olmsted. Tout récemment, la NAOP a pris position sur un dossier chaud, le parc Rutherford pour ne pas le

nommer, a pris une position à l'effet que ça devait être analysé concurremment avec la promenade Fleuve/Montagne et l'optimisation du mont Royal dans son ensemble.

955

Donc, la NAOP peut prendre des positions. Dans le cas présent, la NAOP n'a pas pris position par rapport à l'ouest de l'île, pourrait prendre éventuellement position, mais là, je m'aventure dans un dossier glissant en disant que là je me dissocie.

960

Par ailleurs, ça me force à regarder l'ensemble des sujets que je n'avais pas nécessairement le goût d'aborder, c'est la notion d'espaces verts. Il y a plusieurs espaces verts dont par exemple le parc Angrignon qui est deuxième... avant la fusion des villes, qui était le deuxième plus grand parc de Montréal en termes d'arbres. Il y avait 100 000 arbres dans le parc Angrignon. Il n'est pas classé comme bois ou autres. Le canal de l'aqueduc aurait des qualités. Donc, ensemble, Angrignon/canal de l'aqueduc pourrait peut-être être un écoterritoire.

965

Par ailleurs, je vois que l'île Sainte-Hélène, il n'y a rien d'identifié. Donc, là aussi il y a toute une analyse sur d'autres aspects qui méritent une réflexion.

Par rapport à la NAOP, c'est ça, ce que je disais, c'est qu'on ne s'est pas prononcé sur

le sujet.

970

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci pour ce troisième point ajouté. De toute façon, ce sera enregistré et transcrit.

975

Une précision - restez avec nous, vous dites dans votre mémoire que le Mont-Saint-Antoine, ce n'est pas un couvent ou un monastère, mais ça devrait être classé institutionnel. Il y a en effet la carte 3.1.1 traitant de l'affectation du sol où, si je le repère bien, ce domaine-là serait classé comme «couvent, monastère ou lieu de culte» - si on peut arriver à la carte 3.1.1

et si on peut zoomer un peu ça, et ça devrait être plutôt en violet «grand équipement institutionnel». - Est-ce que ça va, du côté de la Ville? Est-ce qu'on peut zoomer la carte?

C'est que le domaine du Mont-Saint-Antoine est identifié en légende de votre carte

985

3.1.1 comme faisant partie de la catégorie «couvent, monastère ou lieu de culte» alors que ça

devrait être un «grand équipement institutionnel».

Mme NADIA BANVILLE:

990

Il faudrait voir avec l'arrondissement puisque ce sont eux qui peuvent initier les changements. Nous on n'a pas touché à ces affectations dans le cadre de la concordance.

LA PRÉSIDENTE :

995

On pourrait peut-être juste prendre une note parce que si tel est le cas, on le basculera en institution, puis...

Mme NADIA BANVILLE:

C'est bon.

1000

LA PRÉSIDENTE :

Vous ferez ce qu'il faut auprès de l'arrondissement.

1005

Mme NADIA BANVILLE:

Oui.

M. DANIEL CHARTIER:

1010

Parce que normalement, ça devrait être à peu près le même genre de classement que Louis-Hippolyte-Lafontaine. Les deux relèvent du...

LA PRÉSIDENTE :

1015

C'est ça, c'est ça.

M. DANIEL CHARTIER:

1020

...même ministère.

LA PRÉSIDENTE:

1025

Et vous avez indiqué, Monsieur Chartier - attendez que je me retrouve dans votre mémoire - vous avez parlé de nombreux plans... Oui, ici. «Se peut-il que ce projet d'habitation vienne en contradiction avec plusieurs plans précédents qui décrivaient certains de ces terrains comme parcs?» Alors, on est concernant les terrains situés immédiatement au nord de l'actuel domaine institutionnel «qui devraient être construits avec une densité moyenne.»

1030

Il y a eu des plans, il y a eu effectivement plusieurs plans précédents?

M. DANIEL CHARTIER:

1035

Pas au niveau du Schéma, mais au niveau de... quand on regarde l'urbanisme, il y avait... en tout cas.

1040

Au niveau du Plan d'urbanisme?

M. DANIEL CHARTIER:

Au niveau du zonage, il y a différents espaces situés au nord, enfin, à la limite entre

Anjou et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, c'est une espèce de dent de scie et il y a quelques
espaces classés «parcs». Il y a des endroits classés «parcs» qui sont tout simplement des
gazons oubliés sans aménagement.

LA PRÉSIDENTE :

1050

Oui. Oui.

M. DANIEL CHARTIER:

1055

Je ne suis pas nécessairement contre le fait que ce soit réorganisé, mais quand on regarde sur Google, quand on regarde partout, puis les limites des parcs ne sont jamais les mêmes. Ça a l'air à fluctuer. C'est pour ça que je pose la question. Je dis «des», «des limites» parce que...

1060

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1065

M. DANIEL CHARTIER:

Et sur le Plan d'aménagement - si vous zoomez là, on voit un parc en haut, oui, zoomez encore - il y a un minuscule, ben enfin, il y a un minuscule parc... c'est difficile à voir.

O.K. On voit en haut, c'est ça, c'est là, ici. Il y a un minuscule parc, mais quand on regarde le développement urbain, j'avais l'impression qu'il était compris dans la zone de développement à moyenne densité.

LA PRÉSIDENTE :

1075

Mais...

M. DANIEL CHARTIER:

1080

Mais la question, moi je ne suis pas contre la moyenne densité. Je me dis : Tout devrait être repensé, et l'institutionnel et ça, tout repensé.

LA PRÉSIDENTE :

1085

Toute la propriété du domaine au fond, elle n'est pas... Actuellement, c'est institutionnel ou ça devrait l'être, mais est-ce qu'il y a des portions «parcs» là-dedans?

M. DANIEL CHARTIER:

1090

Il y a le Mont-Saint-Antoine, il y a l'École secondaire d'Anjou, il y a le bout parc, il y a des bouts qui sont à la STM parce que c'est le terminus pour le garage à la fin du...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1095

M. DANIEL CHARTIER:

Donc, il y a toute une mosaïque de terrains...

Donc ce que vous dites, c'est que tout ça pourrait être...

M. DANIEL CHARTIER:

1105

...qui sont un peu abandonnés, puis...

LA PRÉSIDENTE :

Tout ça pourrait être morcelé, puis on perdrait l'idée d'une entité «domaine» au fond.

M. DANIEL CHARTIER:

Ben, c'est de le repenser. Comment on peut faire un TOD avec ça? C'est-à-dire dynamiser le secteur, qu'il y ait des vrais parcs et non simplement de la pelouse ou des endroits à demi abandonnés. Et c'est vraiment un travail de planification pour optimiser ce qui est autour des stations de métro. Dans le principe du PMAD, on insiste sur les TOD autour des stations de métro ou des terminus.

Là, on a un espace qui est largement ouvert. Il faudrait en garder un large espace ouvert, mais ma peur, c'est que ça fasse comme la présence de Louis-Joseph-Triest et des condos et tout ça. On se retrouve avec une espèce de main à l'intérieur, des espaces verts désarticulés et même dans certains cas, la difficulté d'accéder au métro. Actuellement, c'est

comme une barrière qui entoure le métro alors qu'on devrait être capable de s'y rendre.

C'est sûr que ce n'est pas facile la notion de Centre-jeunesse de l'Est; ce n'est pas tous des enfants de cœur qui sont là, c'est...

1125

1115

1130

Question pour la Ville. Est-ce que ce secteur-là, ou dans les environs de ce secteur-là, on a un secteur de planification détaillé? Ou est-ce qu'on aurait quelque chose à dire ou à répondre en référence? Quelle carte peut-être?

1135 Mme NADIA BANVILLE:

C'est celui qui est présentement à l'écran. C'est un secteur qui apparaît au Schéma sur la carte 33, donc, qui est repris ici.

1140 LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous nous identifier notre domaine là-dessus, le domaine...

Mme NADIA BANVILLE:

1145

Le domaine, je crois qu'il est ici.

M. DANIEL CHARTIER:

1150

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1155

Mme NADIA BANVILLE:

Il est identifié en orange.

1160 M. DANIEL CHARTIER:

Orange, c'est les maisons à construire. Donc, on voyait le parc qui était avant, là, il devient «maisons à construire» et ce qui est en bas, le grand carré blanc qui est le Mont-Saint-Antoine, l'essentiel du Mont-Saint-Antoine, reste une espèce de *no man's land* jusqu'à temps qu'il y ait un projet qui arrive dedans.

LA PRÉSIDENTE :

Et en orangé, ce sont donc les secteurs à construire?

Mme NADIA BANVILLE :

Oui.

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

M. DANIEL CHARTIER:

1180

1165

1170

Ce qui est l'espèce de terrain de jeu que l'École secondaire Anjou utilise en grande partie.

LA PRÉSIDENTE :

1185

D'accord.

M. DANIEL CHARTIER:

1190 Et des stationnements.

Et ça, pour référence, c'est une carte du Schéma numéro?

1195 Mme NADIA BANVILLE:

La carte 32, «Modulation de densité résidentielle» et la carte 33, «Densité résidentielle».

1200 LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

1205

1210

Moi je voudrais revenir sur votre troisième sujet lors de votre présentation. Vous avez introduit une nuance, puis en tout cas, je n'ai pas saisi la finesse de votre pensée.

Quand vous avez dit entre autres que, vous avez parlé d'espaces verts, vous avez fait référence entre autres au parc Angrignon, aussi à ce qu'il y aurait le long d'un canal, de l'aqueduc je crois.

M. DANIEL CHARTIER:

1215

Oui.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

Qu'est-ce que vous aviez en tête?

M. DANIEL CHARTIER:

Un, je vais revenir sur Olmsted, toute la notion des parcs, effectivement c'est à l'origine beaucoup dans les premiers parcs de conservation, Olmsted, mais c'est beaucoup aussi l'expérience que les humains ont à découvrir la nature. Donc, cette espèce... et les parcs comme œuvres d'art.

Il ne s'agit pas de tout naturaliser, mais les parcs font partie des œuvres d'art. Donc, il y a tout un patrimoine paysager. Comme à l'île Sainte-Hélène ou autres, il y a un patrimoine paysager exceptionnel. Mais il y a aussi une composante naturelle et c'est cette...

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

Par opposition à du construit mettons. Quand je dis «construit», pas de bâtiment, aménagé plutôt.

M. DANIEL CHARTIER:

C'est ça. Il y a les bois, les milieux humides...

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

Tout ça.

M. DANIEL CHARTIER:

...qui sont directement issus de la nature. Il y a les éléments qui sont anthropiques, mais naturalisés.

Louise Philibert, sténographe officielle STÉNOMMM s.e.n.c

1225

1230

1235

1240

1250 Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

Oui.

M. DANIEL CHARTIER:

1255

Mais je pense que les éléments anthropiques naturalisés ont aussi une grande valeur. On est capable de créer un certain patrimoine. C'est sûr, la première chose, on protège les éléments exceptionnels.

1260 Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

Existants, oui.

M. DANIEL CHARTIER:

1265

Il y a 40 ans, j'ai commencé, et j'ai réussi à me battre pour que le Bois-de-la-Réparation, le Bois-de-l'Héritage soit sauvé quelques années plus tard. C'était des bois exceptionnels. Ça, c'est l'extrémité est de l'île. Mais maintenant on est rendu dans des milieux comme autour de Bellerive ou dans des quartiers industriels. On pourrait créer des milieux, créer des friches, créer des aménagements qui ont une valeur écologique, qui ont aussi une valeur de paysage, et tout ça.

1270

Donc, c'est de réussir à ancrer un grand réseau vert à l'intérieur de ce que sont les opérations normales de la Ville, de son développement, d'avoir une connectivité.

1275

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

Merci, je comprends mieux.

Juste pour précision et référence sur la dénomination. À carte 3.1.1, on disait donc que le domaine est identifié comme «couvent, monastère ou lieu de culte». À la carte 2.6.1 intitulé «Le Patrimoine bâti», il apparaît correctement comme «grande propriété à caractère institutionnel».

M. DANIEL CHARTIER:

Ah!

1290

1285

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il y a un petit décalage entre les deux. J'imagine que vous en avez corrigé pas mal de ces petites puces-là et qu'il en restera d'autres d'ici prochainement.

1295

Ça fait le tour pour nous, Monsieur Chartier. Nous vous remercions.

M. DANIEL CHARTIER:

1300

1305

1310

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Bumbaru d'Héritage Montréal, s'il vous plaît, qui n'a pas remis son mémoire. Bonsoir!

M. DINU BUMBARU:

Bonsoir, Madame la présidente, Madame la commissaire! Effectivement, nous n'avons pas remis notre mémoire et nous demanderons une remise.

Louise Philibert, sténographe officielle

Qui vous est accordée quand vous voulez.

M. DINU BUMBARU:

Bien, merci, avec plaisir. C'est simplement que jeudi étant le 40^e anniversaire de notre incorporation et Montréal ayant connu certains dossiers d'urbanisme récemment qui méritaient une attention soutenue, nous avons un peu de retard sur le dossier de cette démarche de concordance. Alors, on vous remercie néanmoins de nous accorder un peu de temps pour vous exposer certaines opinions.

Héritage Montréal a pu participer aux audiences expéditives, rapides, consultations plutôt qu'audiences qui ont été tenues par un comité ad hoc du conseil d'agglomération sur le projet de Schéma, notre mémoire vous sera transmis. Il est daté du 5 novembre 2014. On a trouvé qu'il y avait là un sujet important, mais qui aurait mérité une attention un peu différente que celle qu'une commission composée uniquement d'élus dans des délais extrêmement serrés qui leur ont été imposés, on comprend qu'ils travaillaient à l'intérieur du contexte établi par la Loi.

Donc, ce n'est pas par dédain de l'Office et de ses commissaires indépendants, mais... enfin, on trouvait que ça aurait mérité un petit peu mieux, mais c'est comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

Ce sera versé à la documentation de la commission.

1335

1330

1315

1320

M. DINU BUMBARU:

1340

Absolument. Alors, ce qu'on voulait peut-être évoquer tout d'abord, c'est que certains dossiers récemment nous ont amené un certain questionnement sur les pratiques et les techniques en matière d'urbanisme et d'aménagement, notamment à Montréal.

1345

On a vu des tours surgir à l'Île-des-Sœurs qui détruisent passablement le paysage et on se demande qui n'a pas évalué cela alors que collectivement, on s'est battu pour avoir un pont Champlain qui avait du bon sens, qui reconnaissait la dignité du fleuve et de la silhouette de la ville et là, on se retrouve avec des tours qui n'ont vraiment pas leur place.

1350

C'est gênant. C'est un cas. Il y en a d'autres. Les hauteurs et densités dans le centreville. Il y a eu des règlements omnibus qui ont été extrêmement porteurs puisqu'ils comportaient pratiquement 700 amendements. Des choses qu'on retrouverait d'habitude dans les parlements sur certaines collines à l'Est ou à l'Ouest.

1355

1360

1360

1365

Également plus récemment, un dossier tout juste près d'ici sur la rue Sherbrooke, la Maison Alcan qui nous a amené à réfléchir sur la façon dont les outils d'urbanisme qui étaient novateurs sous l'administration de Jean Doré, feu notre maire, qui nous a donné notre premier plan d'urbanisme passé les Sulpiciens, et ben aujourd'hui sont peut-être devenus cristallisés dans une technique, voire une technologie qui perd un peu de son âme, alors qu'on lit les textes et cette consultation a été l'occasion de regarder de nouveau l'esprit du Plan d'urbanisme, même celui de 2004 qui est quand même un assemblage, ce n'est pas un véritable plan profondément enraciné dans une réflexion sur le territoire, et on trouvait làdedans des éléments d'une vision d'aménagement, quelque chose qui est porteur.

On tient à vous le souligner parce qu'on craint que toutes ces modifications qui ont l'air extrêmement techniques ne fassent que renforcer un volet peut-être bureaucratique de l'aménagement et compliquent les choses au niveau de la population.

Là, on parle de deux documents complémentaires, on parle d'un Schéma qui appartient à quelqu'un et, vous voyez, c'est une préoccupation qu'on peut avoir parce que pour nous l'urbanisme c'est une façon d'établir un pacte social et il ne faut pas juste que ce soit traité comme le guide de l'impôt ou quelque chose comme ça.

1375

1380

1385

1390

1395

À quelque part, il y a un esprit, il y a une valeur collective qui doit se dégager de cela et ce n'est pas évident. Peut-être que cette consultation n'est pas l'objet de traiter de cela, mais on s'attend à ce que la révision du Plan d'urbanisme lui-même le soit à tout le moins. On préfère le souligner à cette étape-ci parce qu'on pourrait facilement se retrouver comme... pour ne pas citer personne, mais dans une espèce de trappe à homard où finalement il serait très difficile de revenir à une étape où on puisse réfléchir sur les idées, sur les valeurs, et uniquement qu'on ait des discussions sur l'ajustement technique, une petite couleur grise ici, une petite couleur orange là, et puis voilà.

Alors, c'est un contexte. On a regardé notre mémoire à la commission ad hoc du conseil d'agglomération. Il y a quelques éléments qu'on souhaiterait vous communiquer. D'abord, tous ces documents sont généreusement arrosés du concept de développement durable et on répète qu'il faudrait avoir une définition qui ait du bon sens.

Fort heureusement, l'Assemblée Nationale unanimement s'en est chargée. En 2006, il y a une Loi sur le développement durable qui a été adoptée qui établit un certain nombre de principes qu'on trouverait pertinent que Montréal adopte comme instrument de référence au lieu d'utiliser un marché à la tête du client, passez-moi l'expression, pour cette expression qui de plus en plus perd de son sens.

La définition de l'Assemblée Nationale est particulièrement intéressante puisque c'est la seule qu'on connaisse à l'échelle internationale qui comprenne la référence au patrimoine et à la culture par ce fait, et donc à la notion d'identité. Et c'est très important parce qu'à quelque part, le territoire est un premier acte identitaire qui nous semble mérité d'être mentionné.

Un autre élément qu'on avait souligné dans notre mémoire, c'est la question de l'affectation de conservation. On trouve regrettable qu'elle soit strictement limitée aux sites naturels alors que les ministres de la culture partout dans le monde, la conservation c'est aussi la conservation du patrimoine bâti, des paysages qui font partie maintenant de l'ADN des milieux protégés à mettre en valeur.

LA PRÉSIDENTE :

1405

Puisqu'on a maintenant une loi récente sur le patrimoine qui inclut le patrimoine immatériel...

M. DINU BUMBARU:

1410

Ben... oui, eux autres ils n'aiment pas le mot «conservation» parce qu'ils pensent que c'est trop matérialiste, mais au moins, le Vieux-Montréal doit faire l'objet d'un plan de conservation, le mont Royal, enfin, je comprends que ça fait partie des définitions du glossaire du Schéma, mais c'est un peu regrettable parce que c'est comme d'opposer l'espace humanisé à la conservation, alors que le Vieux-Montréal est un espace qui démontre qu'on vit tout à fait ensemble avec des valeurs patrimoniales et la vie humaine.

1415

1420

La question de «domaine public» nous semblait aussi importante. Je le rappelle parce que dans le Schéma, il y avait cette limitation à la notion de domaine public, infrastructure, et plusieurs des propositions qui sont faites ici, on en trouve une excellente, c'est celle de ramener la question des domaines institutionnelles dans la cartographie du Plan d'urbanisme. Elle avait disparue en 2004, on est bien heureux que ça revienne. C'est une excellente chose, puis on demanderait que cette cartographie soit étendue à une notion plus actuelle.

1425

Aujourd'hui, on pose des questions pas seulement sur les écoles ou les églises ou les couvents, mais peut-être aussi des propriétés qui sont de nature privée, mais qui ont un caractère important. Ça peut même avoir des conséquences sur la carte des parcs et espaces verts puisque cette carte, je le prends comme exemple, identifie trois ou quatre cimetières qui

sont des propriétés privées, mais pourquoi est-ce qu'on ne pense pas à certains domaines conventuels comme il y en a plusieurs le long de la rivière des Prairies?

1435

Pourquoi est-ce qu'on ne les reconnaît pas? Il ne s'agit pas de les exproprier, mais au moins de les reconnaître comme un réservoir de sites stratégiques. Ca nous aiderait peut-être mieux à comprendre la nature, le tissu vert ou paysager de l'agglomération d'une manière plus réelle et rigoureuse que simplement à travers un découpage qui confond parfois propriété et identité de ces lieux.

climatiques. C'est une dimension qui est importante. On la trouvait peut-être un petit peu

réductrice sachant que Montréal est une ville essentiellement en bois, notamment dans les quartiers de la Ville de Montréal, et bien que les transformations de la température vont avoir nécessairement des impacts sur cette structure du bâti et qu'il ne faudrait pas négliger ca, que ce soit au niveau peut-être des taux d'humidité puis les moisissures que ça peut entraîner ou l'introduction d'insectes ravageurs. Enfin, ca a l'air un petit peu technique, je sais que les

urbanismes n'aiment pas trop parler de termites, puis des choses comme ça ou de champignons, mais à quelque part, ça peut affecter des dizaines de milliers de bâtiments si on

Alors, une chose aussi qu'on trouvait intéressante, c'est la question des changements

1440

1445

n'y pense pas.

1450

Ce n'est pas juste une question de planter des arbres pour avoir moins d'îlots de chaleur ou de ne pas construire dans des zones inondables, mais d'avoir une stratégie à l'échelle de l'environnement bâti qui compte, on le sait, des dizaines sinon des centaines de milliers de bâtiments.

1455

Finalement, un élément qui nous semble toujours pertinent, c'est de reconnaître la valeur pédagogique de cet instrument, et même si c'est peut-être peine perdue compte tenu de la sédimentation des documents complémentaires, les professionnels sont très aguerris, mais au niveau des laïcs que nous sommes, millions d'entre nous, et bien ce serait important d'avoir un glossaire ou quelque chose qui... Il y a des embryons là-dedans, mais peut-être de renforcer cette valeur-là pour être sûr que ce ne soit pas un instrument qui ne serve qu'au

clergé, mais qui puisse aussi communiquer avec la population. Parce qu'un pacte social, c'est pas juste: On vous fait confiance et quand vous êtes fâchés, appelez-vous. il faudrait peutêtre que les gens comprennent les objectifs.

1465

Quelques éléments de commentaires supplémentaires. La question du retrait biffé, on comprend que c'est présent dans un autre document, mais tout ce qui a trait aux secteurs patrimoniaux, aux enseignes publicitaires, aux sites archéologiques, tous ces éléments sont retirés des documents en masse, en nous affirmant que c'est pour éviter des dédoublements.

1470

Encore là, je reviens avec cette notion de complication. Il faudrait qu'il y ait à quelque part une borne très claire qui permette aux gens qui lisent ça de comprendre où ça se trouve puis d'avoir une façon facile d'avoir accès à cette information.

la confiance qui s'est établie autour de ces instruments. On sait que dans les années 70, il n'y

en avait pas d'instruments comme ça, c'était le Far West ici. Mais ça a pris une génération à bâtir ca et maintenant on a l'impression que parce que ca existe, c'est parole d'évangile. Non, il faut continuer à être modeste et au service de la population. Donc, de renvoyer ça à un autre document qui fait que les gens vont sauter de... Avez-vous déjà lu des avis publics sur les changements de règlement de zonage? I rest my case. On a vu... le cas de la Maison Alcan,

Vous savez, beaucoup de dossiers amènent à une certaine méfiance ou à l'érosion de

1475

c'était absolument évident cet été.

1480

Je pense qu'il faut arrêter de compter sur uniquement le cheminement technocratique de ces choses-là. Il faut que l'esprit soit clair et communicable à la population. Donc, c'est un volet important.

1485

La question de la silhouette du mont Royal. On apprécie qu'il y ait une reconnaissance séparée. On a craint un certain instant que la Ville croyait que le toit des gratte-ciel avaient plus d'ancienneté que le mont Royal qui a donné son nom à Montréal et que cela justifierait de construire n'importe quoi pour créer ce massif qui est... enfin, cette espèce de massif de Babel.

Donc, d'avoir une reconnaissance de la silhouette. Par contre, on voit toujours se propager depuis 1988 et les consultations sur l'arrondissement-centre, cette silhouette du centre-ville et du mont Royal. Il y aurait peut-être lieu en 2015 de réévaluer tout ça. Non pas de dire qu'on va raser les gratte-ciel, au contraire, certains semblent absolument formidables, Place Ville-Marie par exemple, mais ce n'est pas la seule. Mais aujourd'hui, on ne s'intéresse pas juste à la silhouette statique du mont Royal, mais au parcours dans la ville et à la façon dont le mont Royal projette une présence emblématique dans la cité.

Et ce n'est pas uniquement par des tranches, des vues en tranche comme on le voit dans l'axe des rues comme la rue Metcalfe, qui est juste à côté avec un petit bout de vert au fond. Ça pose une question plus large qui est celle qu'on a communiquée notamment à l'Agora métropolitaine qui est celle d'une approche de paysage urbain.

Et présentement, on se pose notamment des questions en 2016 sur la relation entre les deux grands monuments fondateurs de Montréal, à savoir le fleuve et la montagne. Ce n'est pas juste la silhouette de la montagne, c'est sa relation au fleuve qui a été passablement érodée, dans certains cas suite à des dérogations qui ont été accordées. Le long du boulevard René-Lévesque par exemple. Les constructions sur le bord du canal Lachine. Il y a plusieurs endroits et on n'est pas... Héritage Montréal ne s'inscrit pas en faux contre des constructions en hauteur, on trouve qu'il y a l'occasion d'en avoir, mais il faudrait qu'on réévalue un petit peu tout ça plutôt que d'y aller d'une manière mécanique.

Point particulier : les entrées de ville, au 2.5.3. J'ai quelques points plus spécifiques. On voit l'introduction de cette carte intéressante, mais si on s'en tient juste à la Ville de Montréal, il y a des entrées qui sont celles, par exemple, du lien entre l'aéroport et le centre-ville. Il y a une entrée visuelle. Comment est-ce que l'aménagement de Turcot va participer d'une entrée de ville? Indépendamment de la structure politique, c'est un endroit dans le paysage urbain qui est marquant. Et peut-être que ça mériterait d'être réintroduit, pas juste les entrées, à l'île.

1520

1515

1495

1500

1505

1510

C'est très bien qu'ils aient mis celle de Pie IX qui va nous permettre de reconnaître la vélocité des lieux avec un peu plus d'envergure, mais les entrées internes. Vous savez, c'est comme le mont Royal. Il y a un paysage de loin, puis il y a aussi un paysage à l'interne de la montagne.

1525

On s'inquiète de l'avenir du parcours riverain. Comment sera-t-il riverain avec autant d'interruptions que la réforme politique et... il s'agirait peut-être de le voir au-delà de la technicité de ces documents-là, mais il faudrait vraiment qu'il y ait un effort parmi les élus pour travailler là-dessus, surtout qu'on sort d'une semaine qui a été consacrée à l'Agora métropolitaine 2015 et sur le PMAD, sa mise en œuvre et une conférence thématique ONU Habitat III sur les aires métropolitaines.

1530

Dans les deux cas, les intervenants ont beaucoup réitéré la notion d'identité et la relation à la géographie comme un facteur d'identité. Donc, ce n'est pas juste d'avoir des petits bouts de parcours riverain. Ce serait bien qu'on puisse avoir une vision un petit peu plus forte même si elle transcende les limites municipales.

Des éléments comme... je ne sais pas si c'est une mauvaise compréhension de notre

1535

1540

part, mais de voir dans un document de la Ville de Montréal, c'est-à-dire Montréal 872, comme on l'appelle par rapport à Montréal 514, permettez-moi l'expression populaire, mais de voir des projets de la Ville de Montréal de créer des sites du patrimoine à Senneville, à Pointe-Claire, à Beaconsfield, à Sainte-Anne-de-Bellevue, on se demande s'il n'y a pas une faute de frappe à cet endroit-là parce que la Ville de Montréal n'a pas nécessairement compétence, il nous semble, sur ça, puisque c'est du ressort des conseils municipaux, la création de ces territoires-là. Alors, peut-être que c'est une erreur, mais ça vaudrait la peine de vérifier avant de passer à

1545

l'imprimerie finale.

En dernier lieu, on se demande que se passera-t-il avec le 15/40. C'est un document qui semble un petit peu neutre de ce côté-là. Est-ce que la cité scientifique dont il est fait mention, c'est la réponse de la Ville de Montréal à ce projet? C'est difficile de comprendre et je dois vous avouer que quand le Schéma a été adopté par le conseil d'agglomération, puis là

quelques heures, à la limite quelques jours après, on a vu poindre le projet de développement à Royalmount, ben, on a manifesté aux autorités des deux municipalités une suggestion.

1555

C'est qu'il puisse y avoir des exercices conjoints de planification de secteurs transmunicipaux ou intermunicipaux, appelons-le comme on veut, mais par exemple le terrain de l'Hippodrome, le secteur Royalmount, le site de l'ONF, le site du centre commercial Rockland, tout ce secteur-là est appelé à être recomposé à moyen, long terme. Pourquoi ne pas profiter de ça pour avoir une vision d'ensemble au lieu d'accepter quelqu'un qui va déterminer une polarité sans qu'on puisse évaluer véritablement ses conséquences et ni l'opportunité que ca représente.

1560

Alors, c'est là que nous avons également suggéré que l'Office puisse être mis à la disponibilité, disposition d'autres municipalités dans une démarche qui serait convenue par les conseils municipaux puisque les municipalités restent d'une certaine façon souveraines, mais il me semble qu'il y a des projets comme ça qui invitent à la coopération ne serait-ce que pour éviter que la population...

1565

LA PRÉSIDENTE :

1570

De par leur échelle...

M. DINU BUMBARU:

1575

De par leur échelle, leurs conséquences et de toute façon, le fait que ces terrains sont appelés à être transformés, donc, ce n'est pas... Puis il y en a d'autres dans le secteur. C'est des grands sites et il y a de belles opportunités, mais ce serait mieux d'avoir un petit peu plus de bon voisinage et de penser ensemble.

1580

Alors, voici quelques observations qu'on avait à vous communiquer.

1585

C'est très apprécié. Une précision. La commission se préoccupe tout comme vous de la préoccupation citoyenne de la clarté et tout derrière l'aspect très technique. Le mandat de la commission n'est pas d'évaluer les contenus du Plan d'urbanisme, ce sera fait en révision en temps et lieu, mais dans la concordance, notre préoccupation, c'est que ce soit le plus clair possible et le plus limpide possible et qu'on puisse s'y retrouver d'un document de planification à l'autre.

1590

Logiquement, on devrait aller, si on passe d'un objectif à une grande affectation au niveau du Schéma, ce qu'on retrouverait au Plan d'urbanisme doit être encore plus précis, encore plus clair. Alors, on a à tous les instants cette préoccupation-là de clarté.

1595

J'apprécie les autres éléments. J'imagine que je suis en mesure de vous demander de ne pas trop tarder pour déposer votre mémoire dans la mesure du possible.

M. DINU BUMBARU:

1600

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1605

Parce que de l'autre côté, la Ville est assez pressée. On va faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire le rapport assez promptement, mais ça va nous prendre le vôtre. Alors, si vous êtes capable de.

1610

Et, vous avez souligné diverses corrections pour le bénéfice de la Ville, peut-être que si vous avez l'occasion de les mentionner dans votre...

M. DINU BUMBARU:

Oui, oui, absolument.

1615

LA PRÉSIDENTE :

Ce sera une liste d'épicerie qui sera toujours utile parce qu'elle risque de s'allonger évidemment.

1620

M. DINU BUMBARU:

Il n'y a pas de vraie ville sans épicerie.

1625

LA PRÉSIDENTE :

De toute façon. De toute façon.

M. DINU BUMBARU:

1630

Même, il n'y a pas de vrai quartier sans épicerie.

LA PRÉSIDENTE :

1635

De toute façon. Alors, on a bien pris note et on vous lira prochainement. En vous remerciant.

M. DINU BUMBARU:

1640

Très bien. Bonne soirée.

Merci. J'inviterais maintenant madame Myriam Grondin des Amis de la Montagne.

1645

Mme MYRIAM GRONDIN:

Bonsoir!

1650

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Madame!

Mme MYRIAM GRONDIN:

1655

Vous n'avez pas reçu de mémoire, vous allez comprendre pourquoi dans un instant. Mon intervention va être actuellement très brève. C'est une démarche peut-être un peu particulière.

1660

En fait, je voulais tout simplement souligner que Les Amis de la Montagne ont étudié tous les documents du Projet de modification du Plan d'urbanisme et à priori, nous n'avons pas de remarques particulières sur les modifications qui sont apportées.

1665

Naturellement, on s'est consacré au mont Royal. À l'exception de quelques petits oublis dans le changement d'appellation du site patrimoniale du mont Royal. Donc, à quelques endroits, c'est encore «Arrondissement historique et naturel» qui revient, mais c'est un petit détail.

1670

Les Amis en fait voulaient juste profiter de l'occasion pour souligner un point qui a déjà été bien présenté par monsieur Bumbaru. C'est qu'on souhaite souligner l'importance et la nécessité de revoir la notion de silhouette et de deux massifs qui est utilisée dans le Plan

d'urbanisme et le plus rapidement possible, donc, j'imagine que ce sera lors de la révision du Plan d'urbanisme.

1675

Donc, c'est une notion comme vous savez qui date de nombreuses années déjà, puis à l'époque naturellement quand ça a été développé, le centre-ville de Montréal n'avait pas autant de bâtiments, et c'est une notion qui, probablement, on trouve, ne valorise pas nécessairement les vues, donc, les vues vers et depuis la montagne, mais également le lien entre la montagne et le fleuve St-Laurent.

1680

Pourtant, ce sont des enjeux qui ont été identifiés. Prenons justement l'exemple en 2013, il y a eu le Sommet du mont Royal qui a été organisé par la Ville de Montréal et Les Amis et justement, l'enjeu de protection des vues et la présence emblématique ont été mis de l'avant.

1685

De plus, si on pense à un legs majeur qui est développé pour le 375^e, donc, les promenades fleuve-montagne, on voit que la Ville de Montréal, je pense que c'est un enjeu pour eux également de mettre en valeur ce lien qui est à la base de la fondation de Montréal entre le fleuve et la montagne.

1690

Donc, en gros mon intervention c'était tout simplement pour souligner ça, pour dire que peut-être il faut revoir l'utilisation, revoir les outils qui sont en cours utilisés pour la protection des vues.

1695

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1700

Je vous remercie. Donc, je comprends que vous ne déposerez pas de mémoire comme tel?

Mme MYRIAM GRONDIN:

Non.

1705

LA PRÉSIDENTE :

Présentation verbale. Je vous remercie, Madame Grondin.

1710

Mme MYRIAM GRONDIN:

Merci.

1715 LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que du côté de la Ville, on souhaite se prévaloir d'un droit de rectification au besoin? Non? Il n'y a pas eu d'énormités et faussetés qui justifieraient ça. Donc, ça terminerait notre cette assemblée.

1720

Au cours des prochaines semaines, la Commission fera rapport de ce qu'elle a entendu et de son analyse, puis transmettra son rapport à la présidente de l'Office au courant du mois de novembre ou à une date plus rapprochée si cela est possible. On va faire tout ce qui est en notre mesure pour y arriver.

1725

Ce rapport sera ensuite acheminé au maire et au président du comité exécutif de la Ville de Montréal. Il sera rendu public au plus tard dans les quinze jours suivant ce dépôt, soit idéalement mi ou fin novembre. On peut penser à quelque chose comme ça, mais ce n'est pas moi qui fais de promesse à cet égard-là.

1730

Je vous rappelle que le rapport de la commission est consultatif et non décisionnel, l'instance décisionnelle c'est bien sûr le conseil municipal. Vous pourrez recevoir une copie du

| 1735 | rapport si vous laissez vos noms et adresses à l'accueil. Il sera également évidemment en ligne sur le site internet de l'Office. Permettez-moi de vous remercier d'avoir participé à cette consultation publique. Je tiens également à remercier mes collègues ainsi que le personnel de soutien, de même que les représentants de la ville. La séance est maintenant close. Merci de votre implication et bon automne. |
|------|--|
| | FIN DE LA SOIRÉE |
| 1745 | ****************************** |
| | |
| | |
| | |
| | |

| - | |
|------|--|
| | |
| 1750 | Je, soussignée, LOUISE PHILIBERT , sténographe officielle, dûment assermentée, déclare et affirme sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription fidèle et exacte des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque. |
| 1755 | LE TOUT CONFORMÉMENT À LA LOI |
| | Et j'ai signé |
| 1760 | LOUISE PHILIBERT, s.o. |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |